

PC4 – Notice descriptive architecturale et Environnementale

1. RENSEIGNEMENT GENERAUX

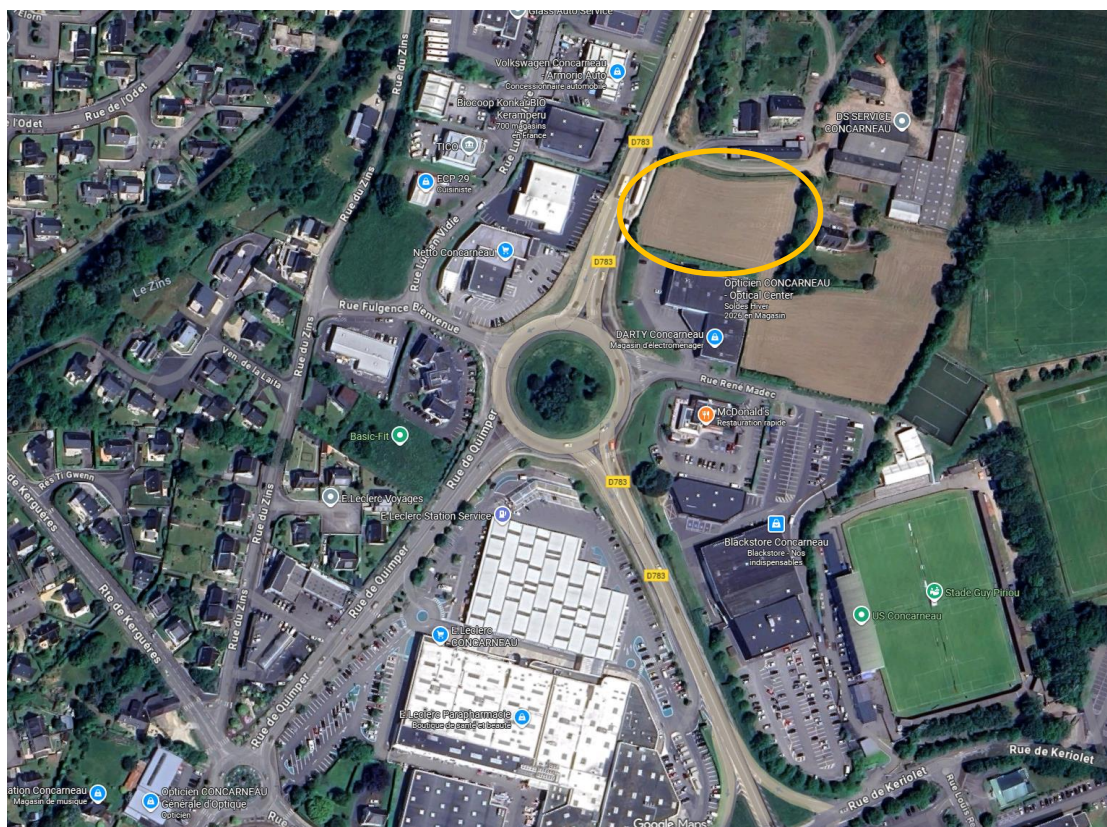
Propriétaire et Exploitant :

Société : SAS CONCARNEAU DISTRIBUTION
Représentant : Mme BORDAIS
Adresse : LECLERC-MAISON BLANCHE
Code & ville : 29900 CONCARNEAU

Adresse du projet :

Adresse : 6 rue René Madec
Code & ville : 29900 CONCARNEAU

2. OBJET DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



PC4 – Notice descriptive architecturale et Environnementale

3. PRESENTATION DE LA COMMUNE & DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS

Concarneau est une commune du département du Finistère dans la région Bretagne en France.

Troisième commune du département par sa population, chef-lieu d'un canton et d'une communauté d'agglomération, Concarneau, qui inclut les anciennes communes de Beuzec-Conq et Lanriec, est une ville située sur la côte cornouaillaise dans la baie de La Forêt.

La ville s'est constituée au Moyen Âge à partir de la ville close située dans l'estuaire du Moros. Cet abri naturel a permis le développement du septième port de pêche français en tonnage débarqué et d'importants chantiers navals.

La commune de Concarneau est située dans le sud du département du Finistère, dans l'ouest de la région Bretagne. Elle est la troisième commune du département par sa population et la principale de l'aire urbaine de Concarneau, qui regroupe deux communes et 27 031 habitants en 2007. Son unité urbaine regroupe les communes de Concarneau et Trégunc. Concarneau est située à 19 km de Quimper, 44 km de Lorient, 71 km de Brest, 169 km de Rennes et 475 km de Paris.

Les enseignes "MC DONALD, OPTICAL CENTER, DARTY, INTERSPORT, NETTO" sont présentes aux abords du terrain ainsi que de l'habitation individuelles.

Le projet sera implanté sur les parcelles BK-146 en partie.

La station-service de l'enseigne LECLERC viendra s'implanter sur le site en zone commercial.

Le terrain n'est actuellement composé d'aucun bâti. Une partie du fossé existant situé à l'abord de la route départemental 783 sera busé de façon à permettre l'entrée du projet.

4. PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à la création d'une station-service et d'une zone de services.
Il sera constitué de :

Station-service :

- 8 pistes VL en 24/24
- 2 pistes PL en 24/24 dont dépotage.
- 1 Totem prix
- 1 Distribution GPL - 1 citerne GPL
- 3 Citernes à carburant de 100 m³

Zone service :

- 1 ilot aspirateur soit 2 positions
- 1 borne de gonflage
- 1 Distributeur de pizza
- 1 Distributeur de baguette
- 1 Dog wash
- 2 Bornes de recharge électrique

PC4 – Notice descriptive architecturale et Environnementale

Voiries :

- Voie de décélération accès station-service
- Circulation piste cyclable/piétonne (RD783)
- Giratoire franchissable

Intégration au site – Limite de recul d'implantation

Les constructions seront implantées dans le respect du relief naturel du terrain, afin d'assurer une intégration harmonieuse au site. Des pentes aménagées sur les zones en d'enrobés permettront la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de voirie vers le réseau existant qui seront traités avant rejet.

Emprises des ouvrages :

❖ Auvent station :

- Auvent station => 36.40 x 12.00 m
(Emprise au sol : 436.80 m²)

❖ Bâtiment :

- Local Technique => 3.50 x 2.00 m
(Surface plancher = 7.00 m²) Ht : 2.90 m
- Dog wash => 2.19 x 2.10 m
(Surface plancher = .00 m²) Ht : 2.23 m
- Distributeur de baguette => 2.20 x 2.30 m
(Surface plancher = 5.00 m²) Ht : 2.50 m
- Distributeur de Pizza => 2.20 x 2.30 m
(Surface plancher = 5.00 m²) Ht : 2.50 m

Les surfaces :

- Auvents :
 - Station VL : 36.40 x 12.00 (SHOB = 436.80 m²)

PC4 – Notice descriptive architecturale et Environnementale

5. ESTHETIQUE ET TRAITEMENT DES FACADES

AUVENTS STATION-SERVICE

➤ Auvent station-service VL (36.40 x 12.00)

L'auvent de la station-service est de forme rectangulaire. Les enseignes LA STATION - logo E.LECLERC et 24/24 » seront en applique sur le bandeau de l'auvent. Un bardage sera réalisé sur la façade ouest avec l'enseignes logo E.LECLERC et l'inscription de la ville "CONCARNEAU"

- Les matériaux utilisés pour l'auvent VL seront :
 - Structure : charpente métallique
 - Bandeau : Tôle aluminium
 - Toiture : Bac acier galvanisé
 - Bardage : Tôle aluminium
- | |
|---|
| « Galvanisé et peinture en blanc RAL 9010 » |
| « Couleur blanc RAL 9010 » |
| « Couleur blanc RAL 9010 » |
| « Couleur blanc RAL 9010 » |

6. ETAT DES SURFACES

L'ensemble des parties carrossables seront en enrobé ou en dalle béton étanche.
Afin de préserver et d'améliorer la qualité écologique du site.

Emprise foncière : 5250 m²
Surfaces d'espaces verts projet : 1300 m².

Suivant les articles Ui.11, il sera prévu une clôture grillagée d'une hauteur maximale de 2 mètres doublé ou non d'une haie vive, soit d'un mur de maçonnerie enduite.

Suivant l'article Ui 13, il sera prévu de réaliser la plantation d'arbre à raison d'un arbre de haute de tige pour 50m². Soit 23 arbres à planter.

7. ORGANISATION ET ACCES

L'accès sera accessible depuis la route départemental 783, une voie de décélération sera réalisée afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes et piétons, vélo), ces accès seront aménagés avec un marquage au sol approprié et la pose de panneaux de signalisation adaptés.

À l'intérieur du site, les voies de circulation seront également sécurisées par la mise en place :

- De bornes de protections,
- De musoirs (éléments de guidage ou de protection en fin de voie),
- D'un marquage au sol renforcé,
- Et d'une signalétique spécifique assurant une circulation claire et sécurisée.

La sortie s'effectuera sur la rue René Madec. Un rond-point franchissable sera aménagé afin de faciliter le carrefour et la giration des poids lourds.

PC4 – Notice descriptive architecturale et Environnementale

8. TRAITEMENT DES EAUX

➤ Eaux pluviales Voirie et de toiture

Les eaux pluviales des voiries (entrée et sortie) sont traitées par un séparateur hydrocarbure sans dispositif d'obturation, avec un by-pass en cas de pluie importante, et sont rejetées vers le réseau public. Le séparateur doit être conforme aux normes NF EN 858-1 et NF EN 858-2, Le séparateur doit respecter une valeur limite de rejet en aval, généralement entre 10 et 100 mg/l d'hydrocarbures, selon le régime ICPE.

➤ Eaux pluviales Pistes de distribution et dépotage

Les eaux pluviales des aires de distribution, aire de dépotage carburant (ruissellements chargés d'hydrocarbures) sont traitées par un débourbeur séparateur d'hydrocarbures de 6L/s équipé, d'un filtre coalesceur, d'un débourbeur et d'un dispositif à obturation automatique. Elles sont rejetées vers les réseaux public.

➤ Cuve de rétention des eaux à incendie

Une cuve de récupération des eaux à incendie sera mise en œuvre. (Capacité à définir suivant étude)

Les eaux à incendie seront récupérées dans la cuve puis renvoyés vers le séparateur hydrocarbure. Puis évacué vers le réseau EP du magasin.